

Pompiers : « Le risque zéro n'existe pas »

Signée par le colonel Louis Mosca, chef de corps départemental, la nouvelle directive opérationnelle concernant les feux de voiture, élaborée à la suite de l'explosion d'une R19 alimentée au GPL le 31 janvier, est partie dans toutes les casernes du Rhône, accompagnée d'une note à l'attention de tous les sapeurs-pompiers.

Si la directive a pour objectif d'accroître la sécurité dans ce type d'intervention, le colonel Mosca souligne néanmoins dans la note jointe, que « *le métier de saapeur-pompier est un métier à risque et que le risque zéro n'existe pas* », engageant les hommes du feu à être « *toujours être vigilants* ».

Le directeur précise également que les recommandations et actions préconisées dans la nouvelle directive, « *ne constituent*

La nouvelle directive opérationnelle concernant les feux de véhicule vient d'être envoyée dans les casernes

conclut en se disant ouvert aux « *suggestions* » et « *observations* » de tous les sapeurs-pompiers.

La directive est également accompagnée d'une vidéo de démonstration, qui montre comment prendre en compte le risque d'une voiture équipée au GPL, générée par le réservoir contenant du gaz liquéfié sous pression.

Rappelons que les véhicules alimentés au GPL représentent actuellement 1 % environ du parc automobile en France. Sur le terrain, au final, c'est au chef d'agré, responsable de l'intervention, qu'il reviendra de décider ou non d'éteindre le feu de voiture, en fonction de son évaluation personnelle du danger.

que des consignes provisoires, qui seront réexaminées par le CHS au cours d'une réunion qui se tiendra d'ici un mois, vers le 15 mars prochain.

Il ajoute que d'ici là, il sera procédé à « *une étude technique sur les matériels, afin d'aller plus loin dans la protection physique des équipes en cas d'explosion ; boucliers, véhicules d'approche spéciaux, tenues...* » Le chef de corps départemental

S. R.